



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

### Personnel

Question écrite n° 26889

### Texte de la question

Reponse. - L'objectif retenu par le Gouvernement dans le domaine des remunerations de la fonction publique en 1987, est le maintien du pouvoir d'achat moyen des agents en place. C'est ainsi que le Gouvernement a arrete, pour l'annee 1987, un dispositif salarial comprenant trois hausses generales des traitements. Deux revalorisations de 0,6 p 100 au 1er mars et 0,5 p 100 au 1er aout sont deja intervenues. Par ailleurs, des mesures specifiques en faveur des categories C et D ont egalement ete decidees sous forme de reamenagement de carriere, de facon significative, et de revalorisation indiciaire. Enfin, une troisieme augmentation generale de 1 p 100 vient d'etre decidee avec un effet retroactif au 1er mai 1987. L'ensemble de ces mesures, generales et specifiques, ainsi que les mesures individuelles dont beneficent tous les fonctionnaires, a intervalles reguliers, assurera a la remuneration moyenne des agents en place une evolution en 1987 au moins egale a celle des prix.

### Texte de la réponse

Reponse. - L'objectif retenu par le Gouvernement dans le domaine des remunerations de la fonction publique en 1987, est le maintien du pouvoir d'achat moyen des agents en place. C'est ainsi que le Gouvernement a arrete, pour l'annee 1987, un dispositif salarial comprenant trois hausses generales des traitements. Deux revalorisations de 0,6 p 100 au 1er mars et 0,5 p 100 au 1er aout sont deja intervenues. Par ailleurs, des mesures specifiques en faveur des categories C et D ont egalement ete decidees sous forme de reamenagement de carriere, de facon significative, et de revalorisation indiciaire. Enfin, une troisieme augmentation generale de 1 p 100 vient d'etre decidee avec un effet retroactif au 1er mai 1987. L'ensemble de ces mesures, generales et specifiques, ainsi que les mesures individuelles dont beneficent tous les fonctionnaires, a intervalles reguliers, assurera a la remuneration moyenne des agents en place une evolution en 1987 au moins egale a celle des prix.

### Données clés

**Auteur :** [M. Kucheida Jean-Pierre](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 26889

**Rubrique :** Collectivites locales

**Ministère interrogé :** collectivités locales

**Ministère attributaire :** collectivités locales

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 juin 1987, page 3533

**Réponse publiée le :** 18 janvier 1988, page 228